

BARBAZAN
DELIBERATION DU
CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020

Le 18 mars 2021 à 18h00, réuni sous la présidence de Madame Michèle STRADERE
 Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020

Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 21 167.97 €		- 7 270.10 €		- €	28 438.07 €
FONCT	131 996.01 €	- 21 167.97 €	43 754.34 €			154 582.38 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	154 582.38 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	28 438.07 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	126 144.31 €
Total affecté au c/ 1068 :	28 438.07 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Fait à Barbazan
 Le 19 mars 2021

Délibéré par le Conseil Municipal
 Le 18 mars 2021



Nombre de membres en exercice : 11
 Présents : 11
 Suffrages exprimés : 11
 Abs : 0 Pour : 11 Contre : 0

Date de la convocation : 12 mars 2021

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 22 mars 2021

